

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

- 2 DEC. 2015

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

**Fiche n°**

**Axe : OPTIMISER LES MODALITES ACTUELLES DE LA MUTUALISATION**

**Action : Transformer certains services existants sous forme de prestation en service commun**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Le diagnostic initial a montré que certaines prestations assurées par Lorient Agglomération par le vecteur de convention revêtent un certain nombre de caractéristiques du service commun. Le fonctionnement des services et les relations avec les communes sont peu éloignés d'une organisation en service commun. Le basculement du régime juridique de la prestation vers le régime du service commun permet une optimisation du coefficient d'intégration fiscale qui contribue au calcul de la DGF. Par ailleurs la constitution d'un service commun permet d'ancrer la culture de la mutualisation, dans le respect des prérogatives des maires.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Référencement des services concernés

Définition des fonctions mutualisées au sein du service commun

Rédaction des projets de convention de service commun

Définition du coût des « unités de fonctionnement » (article D. 5211-16 du CGCT)

Approbation par les conseils municipaux et communautaires

Réfaction annuelle des attributions de compensation conformément au coût défini dans la convention.

**Direction pilote :**

Organisation opérationnelle : en fonction des missions concernées

Mise en œuvre budgétaire et juridique : direction des finances et direction des services juridiques

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Communes concernées pour l'informatique :

Convention en cours : Cléguer, Riantec, Quéven

En fonction de l'avancement du diagnostic et des missions sollicitées : Guidel, Inzinzac-Lochrist, Languidic

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

- 2 DEC. 2015

ID : 056-215601625-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

**Axe : OPTIMISER LES MODALITES ACTUELLES DE LA MUTUALISATION**

**Action : Utiliser la « prestation de services » plutôt que la « mise à disposition » pour les missions de nettoyage des bâtiments communautaires**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Lorient Agglomération a fait part à certaines communes de ses besoins en matière de nettoyage de sites communautaires sur leur territoire. Initialement engagé sous la forme de mise à disposition statutaire individuelle des agents en charge de ces missions, il est proposé de basculer vers un système de convention de prestation qui assure à la fois une plus grande simplicité de gestion et une meilleure continuité de service.

**Etapes intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Référencement des missions concernées  
Rédaction des projets de convention de coopération  
Prise en compte des coûts existants des mises à disposition  
Délibération des conseils municipaux concernés et du conseil communautaire

**Direction pilote :**

Organisation opérationnelle : direction de la proximité de la sécurité et des services intérieurs  
Mise en œuvre juridique : direction des services juridiques

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Prestations de nettoyage actuel sur les communes de : Rianteq, Ploemeur  
Prestations envisagées sur les communes de : Languidic, Hennebont.

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

- 2 DEC 2015

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

**Axe : OPTIMISER LES MODALITES ACTUELLES DE LA MUTUALISATION**

**Action : Mettre à disposition des communes des modèles de convention de location pour formaliser leur prêt**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Les communes organisent entre elles un certain nombre de coopérations / mutualisations, notamment des prêts de matériels. Plusieurs communes ont toutefois sollicité une aide de la communauté afin de mieux formaliser leurs engagements les unes envers les autres. Ces modèles de conventions devront notamment proposer des solutions relatives aux modalités de calcul des coûts et aux questions relatives à l'assurance de ces prêts ou locations.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Achèvement du diagnostic sur la base d'un questionnaire type  
Rédaction par Lorient Agglomération de modèles proposés aux communes  
Délibération selon leur gré des conseils municipaux concernés par ces prêts

**Direction pilote :**

Direction des services juridiques

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Pont-Scorff, Quéven, Cléguer, Port-Louis, Locmiquélic, Riantec ont fait part de différents prêts ou locations et ont évoqué ce sujet.

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

2 DEC. 2015

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

**Axe : ORGANISER DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS OU DE NOUVELLES PRESTATIONS**

**Action : Mettre en place une prestation d'accompagnement à la gestion des archives**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Un nombre important de communes ont fait part de difficultés à traiter les archives ou de retard dans leur traitement ou destruction. En outre, la problématique de classement et de recherche a été abordée. S'ajoutent également des problèmes de temps consacré à cette fonction. Lorient Agglomération dispose pour sa part d'une expertise éprouvée en matière de gestion administrative des archives. Il est proposé dans un premier temps une prestation de service aux communes, comprenant un diagnostic des archives, une formation aux procédures d'archivage (secrétaires ou correspondants dans les services) et une assistance à la production des tableaux de gestion des archives. Cette proposition ne comprend pas d'opération effective d'archivage, le but étant de rendre les communes autonomes et efficaces dans la gestion de leurs archives. Parallèlement, l'informatisation des archives permettant précisément le classement et la recherche peut être mutualisée, de même que les prestations de destruction d'archives. Cette problématique pourra à terme être étendue aux problématiques d'archivage électronique.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Définition d'un protocole de service aux communes

Définition d'un coût de la prestation

Rédaction d'un projet de convention

Délibération des conseils municipaux concernés et du conseil communautaire

**Direction pilote :**

Organisation opérationnelle : unité fonctionnelle « documentation et archives » à la direction des services juridiques

Mise en œuvre budgétaire et juridique : direction des finances et direction des services juridiques

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif :

Brandérion, Bubry, Caudan, Gestel, Gestel, Inguiniel (plutôt sur le volet archivage numérique), Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Riantec (plutôt sur le volet archivage numérique)

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

**Axe : ORGANISER DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS OU DE NOUVELLES PRESTATIONS**

**Action : Etudier la possibilité de mutualisation sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Plusieurs communes membres de la communauté doivent procéder à la réalisation d'un plan communal de sauvegarde. Certaines d'entre elles disposent de moyens déjà utilisés pour cette fonction avec une méthodologie éprouvée. Il est proposé dans ce contexte de mutualiser les compétences et de mettre à profit ces expériences pour créer et mettre à jour les plans de sauvegarde. La mutualisation de cet exercice particulier a d'autant plus d'intérêt que les déclenchements de PCS, en cas par exemple de fortes intempéries, peuvent être complémentaires. Ces documents, fussent-ils créés par un service mutualisé, n'en sont évidemment pas moins mis en œuvre par le Maire, autorité disposant du pouvoir de police générale qui comprend les enjeux de sécurité.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Bilan de la réalisation des PCS pour les communes concernées

Définition d'une maîtrise d'ouvrage pilote

Confirmation des communes intéressées

Définition du coût des « unités de fonctionnement » (article D. 5211-16 du CGCT) (prorata de la population ?)

Rédaction d'une convention de coopération soit avec la commune pilote soit par Lorient Agglomération

**Direction pilote :**

Pilote à définir : Lorient Agglomération ou commune membre.

**Communes ayant marqué un intérêt :**

## Fiche n°

**Axe : ORGANISER DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS OU DE NOUVELLES PRESTATIONS**

**Action : Mettre en place un service commun d'hygiène et sécurité et de médecine du travail**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Lorient Agglomération dispose d'une convention avec la ville de Lorient pour la médecine du travail. Dans un contexte de fin d'activité de l'AMIEM sur le secteur public, il est proposé aux communes membres de créer un service commun de médecine du travail effectuant d'une part, les visites médicales et d'autre part, le tiers temps consacré à la médecine du travail.

Parallèlement et sans que l'un emporte forcément l'autre, un service commun d'hygiène et de sécurité pourrait être mis en place.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

ACHÈVEMENT DU RECENSEMENT DES COMMUNES

Rédaction d'un projet de service commun de médecine du travail et d'hygiène et sécurité

Définition du coût des « unités de fonctionnement » (article D. 5211-16 du CGCT)

Rédaction d'un projet de convention de service commun

**Direction pilote :**

Organisation opérationnelle : direction des ressources humaines

Mise en œuvre budgétaire et juridique : direction des finances et direction des services juridiques

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif :

Lorient, Lanester, Hennebont, Languidic, Groix

Recensement en cours

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

**Axe : ORGANISER DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS OU DE NOUVELLES PRESTATIONS**

**Action : Etudier la possibilité d'un service de contrôle sur le bâti (électricité, ERP...)**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

De nombreux témoignages des exécutifs locaux ont montré l'absence d'ingénierie, de moyens de contrôle ou d'évaluation interne pour ce qui concerne le bâti. Or, le patrimoine public recouvre un grand nombre de problématiques sensibles : sécurité, économie d'énergie, usage ou mutabilité des bâtiments. Le plus souvent, le temps ou l'expertise manque aux communes pour engager un véritable plan de gestion du patrimoine. Si la mise en place d'une régie exclusive et mutualisée est exclue, la mise en commun de compétences peut servir pour initier un référencement commun des missions et procéder par groupement à une étude sur le patrimoine.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Recensement des bâtiments communaux  
Définition par les communes des attentes entre maintenance préventive et curative  
Évaluation des moyens humains et techniques « mutualisables »

**Direction pilote :**

Pôle Ressources : pour poursuite de l'étude et confirmation du besoin

**Communes ayant marqué un intérêt :**

## Fiche n°

Axe : DEVELOPPER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE MATERIEL, SERVICES ET FOURNITURES

Action : Organiser un outil de référencement pour les groupements de commandes

Contexte et objectifs poursuivis :

Lorient Agglomération et ses communes membres organisent autant que possible des groupements de commandes. Pour autant, les rythmes de définition et de survenance du besoin peuvent différer d'une entité à l'autre, faute de communication ou d'information largement diffusée. Il est proposé d'organiser un outil de référencement pour les groupements de commande. Cette solution, qui devra être accessible à l'ensemble des communes qui en font la demande, permettra aux correspondants « achats publics » dans les communes de mentionner un besoin et une échéance afin d'appeler l'attention de l'ensemble des interlocuteurs pour mettre en œuvre, si une taille critique est atteinte, un groupement de commande porté par une administration volontaire pour chaque procédure.

Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel

Définition d'un projet de cahier des charges pour conception de l'outil intranet partagé avec les communes pour le référencement des besoins  
Test et formation des utilisateurs  
Mise en production  
Etat des lieux semestriel des besoins pour lancement des groupements de commande sollicités  
Définition du groupement de commande et du porteur (commune ou Lorient Agglomération) en fonction des besoins.

Direction pilote :

Aide à la définition du cahier des charges : Unité fonctionnelle « commande publique » à la direction des services juridiques -  
Conception de l'outil et mise en production : direction des systèmes d'information

Communes ayant marqué un intérêt :

La quasi-intégralité des communes a témoigné d'un avis favorable pour mieux organiser et référencer les groupements de commande.



Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

Axe : DEVELOPPER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE MATERIEL, SERVICES ET FOURNITURES

Action : Référencer les besoins en matériel sur les événements et manifestations dans les communes (calendrier)

Contexte et objectifs poursuivis :

L'ensemble des communes de Lorient Agglomération sont en relation pour l'organisation de manifestations requérant du matériel (chapiteau, ganivelles, podium...). Le référencement des dates et manifestations récurrentes permettrait de mieux cerner les besoins et de flécher d'éventuelles acquisitions vers des achats communs...

Etapes intermédiaires et calendrier prévisionnel

Direction pilote :

Communes ayant marqué un intérêt :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

Fiche n°

Axe : DEVELOPPER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE MATERIEL, SERVICES ET FOURNITURES

Action : Organiser un outil de référencement des besoins en achat de matériel pour encourager l'achat commun

Contexte et objectifs poursuivis :

L'achat de matériel en commun constitue une étape supplémentaire d'intégration. Contrairement au prêt et au groupement de commande (qui conduit chacun à pourvoir à son seul besoin), l'achat commun permet de mutualiser l'actif et l'usage de matériel. Cette pratique peut paraître particulièrement adaptée pour les investissements lourds et coûteux dont le niveau d'usage n'est pas satisfait par une seule commune. Le référencement des besoins permet aux communes de connaître la situation des autres communes pour envisager un achat commun. Cette action doit être menée en cohérence avec d'une part, le référencement des besoins occasionnels pour les manifestations et le recensement des besoins pour passer d'éventuels groupements de commande.

Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel

Direction pilote :

Communes ayant marqué un intérêt :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104BIS-DE

**Fiche n°**

**Axe : EVALUER LE DISPOSITIF ET ENGAGER UNE DEMARCHE CONTINUE D'APPROFONDISSEMENT**

**Action : Mettre en place des indicateurs partagés**

**Contexte et objectifs poursuivis :**

Chaque année, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire. Il importe qu'a priori des indicateurs soient mis en place. Ces indicateurs peuvent également servir pour l'établissement des coûts des unités de fonctionnement des prestations mutualisées.

**Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel**

Recensement des indicateurs pertinents  
Définition des modalités de transmission par les communes et de traitement

**Direction pilote :**

Pôle Ressources  
Le marché de prestation relatif à l'analyse de ces coûts pourrait utilement être étendu au recensement et au suivi des indicateurs

**Communes ayant marqué un intérêt :**

Action transversale concernant l'ensemble des actions de mutualisation.

## Fiche n°

Axe : EVALUER LE DISPOSITIF ET ENGAGER UNE DEMARCHE CONTINUE D'APPROFONDISSEMENT

Action : Définir des clés de répartition des coûts justes, lisibles et simples à mettre en œuvre

Contexte et objectifs poursuivis :

L'exercice par un tiers (commune ou communauté) d'une fonction mutualisée nécessite l'identification des coûts existants avant mutualisation, des moyens mis en commun et « des unités de facturation ». Ces unités de facturation, appelées juridiquement « coût de l'unité de fonctionnement » doivent figurer dans les conventions, que le régime de mutualisation soit celui de la prestation ou du service commun. Cette action transversale concerne l'ensemble des actions de mutualisation qui engendreront un coût porté par une entité pour le compte d'une autre. Cette évaluation est une évaluation réelle.

Etapas intermédiaires et calendrier prévisionnel

Identifier l'ensemble des actions de mutualisation concernées, à mesure de leur consolidation  
Définir pour chaque grande mission des unités de fonctionnement fiables, simples à actualiser et pertinentes au vu de l'action mise en œuvre.  
Evaluer ces coûts en prenant en compte l'intégralité de la gestion (moyens humains, matériels, locaux, gestion)

Direction pilote :

Pôle Ressources

Un marché de prestation relatif à l'analyse de ces coûts sera mis en place afin de garantir l'expertise sur les coûts et clés de répartition

Communes ayant marqué un intérêt :

Action transversale concernant l'ensemble des actions de mutualisation.